

Département : Haute-Loire.

**EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC
n°2025.02.12
Séance du 08 Avril 2025**

Nombre de membres - afférents au Conseil Municipal : 15 Date de la convocation :
- en exercice : 15 01 Avril 2025
- présents : 13
- excusées : 2

L'an deux mil vingt cinq le huit avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoint.

Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Conseillers.

Excusées : Jocelyne MONTET, Coralie RAVEL

Éric GROS a été nommé secrétaire

Objet de la délibération :

**Approbation du compte financier unique (CFU) 2024
Budget n° 05803 LOCAL COMMERCIAL**

Le compte financier unique se substituer et ce, depuis 2024 et pour l'ensemble des collectivités aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui était établi par la commune et le compte de gestion qui était établi par le comptable public.

Le C.F.U vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux. En mettant davantage en exergue les données comptables en complément des données budgétaires, il permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes sur les finances locales.

Le compte financier unique 2024 du budget du local commercial a été arrêté à la somme de 17 967,76 € en recettes et de 9 139,36 € en dépenses, avant reprise des résultats reportés et des restes à réaliser en Investissement.

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 4 000 € et les restes à réaliser en recettes à 0 € ce qui représente un solde négatif de - 4 000 €.

Le résultat de clôture du budget du local commercial au 31 décembre 2024 se présente donc ainsi qu'il suit :

- o Un solde positif de 7 766,08 € en section de fonctionnement,
- o Un solde positif de 478,94 € en section d'investissement en intégrant le résultat 2023,
- o Un solde positif de 478,94 € en section d'investissement en intégrant le solde des reports de - 4 000 €

Le fonds de roulement de clôture est excédentaire de 8 245,02 € avec reprise des résultats, intégrant les résultats de 2023 et les reports de 2024 sur 2025.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte financier unique 2024 lequel peut se résumer de la manière suivante :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	10 383,38	9 000,00	19 383,38
	Recettes réalisées (1)	B	7 862,32	10 105,44	17 967,76
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	13 800,00	9 000,00	22 800,00
	Dépenses réalisées (1)	E	6 800,00	2 339,36	9 139,36
	Restes à réaliser	F	4 000,00	0,00	4 000,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	1 062,32	7 766,08	8 828,40
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	3 416,62	0,00	3 416,62
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	4 478,94	7 766,08	12 245,02
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-4 000,00	0,00	-4 000,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	478,94	7 766,08	8 245,02

Le compte financier unique comprend également toutes les opérations constatées au titre de la gestion municipale pendant l'exercice budgétaire passé.

Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- La situation au début de la gestion, sous forme de bilan d'entrée,
- Les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- La situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- Le développement des opérations effectuées au titre du budget,
- Et les résultats de celui-ci.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2023 présente les principales masses suivantes :

Bilan synthétique (en milliers d'euros)

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ	0,00	FONDS PROPRES	0,00
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	Apports et subventions d'investissement	64,26
Subventions d'investissement versées	0,00	Neutralisations et régularisations	-1,86
Autres immobilisations incorporelles	10,11	Réserves	20,38
Immobilisations corporelles (nettes)	0,00	Report à nouveau	0,00
Terrains	0,00	Résultat de l'exercice	7,77
Constructions	155,07	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	44,37
Réseaux et installations de voirie	0,00	TOTAL FONDS PROPRES (I)	134,82
Réseaux divers	0,00	PASSIF	0,00
Installations techniques, agencements et matériel	0,00	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	DETTES FINANCIÈRES	0,00
Autres	0,00	Emprunts obligataires	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	42,50
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	0,00	Dettes financières et autres emprunts	0,00
Immobilisations financières (nettes)	0,00	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	42,50
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	165,17	DETTES NON FINANCIÈRES	0,00
ACTIF CIRCULANT	0,00	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,13
Stocks	0,00	Autres dettes non financières	0,69
Créances	13,07	Produits constatés d'avance	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	0,82
Trésorerie	0,00	TOTAL TRÉSORERIE (4)	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	13,07	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	43,32
Comptes de régularisation (III)	0,00	Comptes de régularisation (III)	0,00
Écarts de conversion actif (IV)	0,00	Écarts de conversion passif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	178,24	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	178,24

A l'issue de cet exposé, **Madame le Maire s'est retirée, elle ne prend pas part au vote, le Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Eric Petit, Adjoint au Maire, après en avoir délibéré l'unanimité des membres présents :**

-Approuve le compte financier unique 2024 du budget du local commercial.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme au registre.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Prefecture
Le 9 avril 2025 et publication le 9 avril 2025.

Le Maire Adjoint

Eric Petit

